

Hebdo Canada

M. MORLEY



Volume 3, No 16

le 16 avril 1975

Ottawa, Canada.

L'aide gouvernementale et la réduction des taux d'intérêt devraient aider l'industrie de la construction en 1975, 1

Parcs Canada présente son programme, 3

Augmentation des pensions de la vieillesse, 3

Présentation d'une collection de médailles à Rideau Hall, 3

Commerce extérieur du Canada en 1974 – Produits énergétiques, 4

Les récents accords avec la CEE, 4

Le Nouveau-Brunswick augmente son aide à la Bricklin, 5

Nominations diplomatiques, 5

Aide au Rwanda et à l'île Maurice, 5

On intensifie la lutte à l'alcoolisme, 6

L'aide gouvernementale et la réduction des taux d'intérêt devraient aider l'industrie de la construction en 1975

Au cours de 1974, le marché de l'habitation a suivi la conjoncture économique, laquelle, durant les premiers mois, était généralement favorable. Cependant, l'inflation est devenue un problème aigu; les prix des maisons étaient déjà élevés et ils ont continué à augmenter. Les taux d'intérêt pour tous les genres de prêts, y compris les prêts hypothécaires, étaient élevés surtout à cause des pressions exercées sur le marché international. Ces renseignements sont présentés dans le Rapport annuel de la Société centrale d'hypothèques et de logement publié de mois-ci.

Le nombre de prêts hypothécaires approuvés, qui sont des investissements de capitaux à long terme, a diminué rapidement et, en conséquence, le volume des mises en chantier a commencé à décroître. Vers le milieu de l'année, les gens hésitaient à s'engager dans des achats coûteux et à long terme, comme l'achat d'une maison, ce qui a entraîné une diminution de la demande.

Par ailleurs, au cours du deuxième semestre, les constructeurs d'habitations, surtout les constructeurs de logements à loyer, se sont montrés réticents à construire des logements

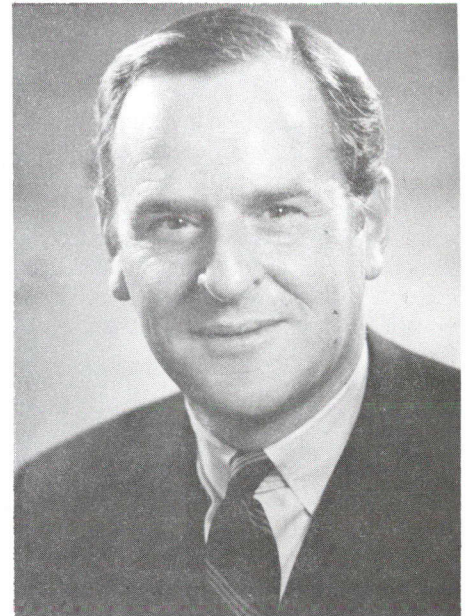


Photo Gerald Campbell

Le ministre d'État chargé des Affaires urbaines, M. Barney Danson, est aussi responsable auprès du Gouvernement de la société centrale d'hypothèques et de logement.

alors que le marché était moins actif et les mises en chantier ont diminué davantage.

A cause de tous ces facteurs et de certains autres, le nombre de mises en chantier dans tout le Canada au cours de 1974, a diminué de 17% et s'est fixé à 222,123 unités, après trois années d'augmentation constante.

Alors que les mises en chantier accusaient une baisse, le nombre de maisons achevées a atteint le chiffre record de 257,243 au cours de 1974, à la suite du fort volume de mises en chantier de l'année précédente. La plus grande partie de ces logements achevés étaient des maisons individuelles et des maisons en rangées.

Aide pour l'accession à la propriété
Les mises en chantier financées directement par la Société au cours de l'an dernier, ont accusé une faible hausse de 5% et se sont chiffrées par 30,352 unités, ce qui est attribué surtout à une

Mises en chantier en février

Les mises en chantier, au cours du mois de février, compte tenu des facteurs saisonniers, représentaient un taux annuel de 156,600 logements pour toutes les régions.

Le nombre réel de logements commencés au cours du mois dans les régions urbaines s'est élevé à 5,031, soit 44% de moins que le total de 9,029 enregistré pour le même mois de l'année précédente.

Les mises en chantier de maisons unifamiliales au cours du mois ont atteint le chiffre de 2,177, ou 48% de moins qu'à la même époque en 1974. Le nombre d'habitations groupées dans des bâtiments multifamiliaux a diminué de 41% et s'est chiffré par 2,854.

application sensiblement accrue du programme d'aide pour l'accession à la propriété, qui a permis de produire 11,773 nouveaux logements. La demande d'aide financière en vertu de ce programme a dépassé toutes les prévisions et, au total, environ 18,300 prêts de ce genre ont été accordés. Le budget fixé à l'origine à 300 millions de dollars pour 1974 fut augmenté de 150 millions à cause de la popularité de ce programme. Presque tous ces capitaux étaient engagés avant la fin de l'année.

Les prêteurs agréés se conformèrent à la demande de la Société au début de l'année, et limitèrent le consentement des prêts à pourcentage élevé aux acheteurs de maisons à prix modéré. Mais à mesure qu'on s'est moins soucié de l'inflation que du besoin d'augmenter la production, ces restrictions furent abolies.

A titre d'essai, et en vue de stimuler encore davantage la construction de logements à loyer, la Société a offert de prêter des capitaux à 8% aux constructeurs d'habitations dans les villes où la pénurie de logements de ce genre était la plus grande, à condition que ces derniers construisent de bons logements à des loyers modestes convenus d'avance. La Société avait affecté \$58 millions à ce programme et tout ce montant fut engagé en quelques semaines.



Photo SCHL

Un centre d'achat d'Ottawa érigé à proximité d'une maison à logements pour citoyens âgés.

Une mesure législative proposée au Parlement, au mois de décembre, est destinée à attirer un milliard de dollars ou même davantage en capitaux privés sur le marché de l'habitation en vue de créer de nouveaux logements à vendre ou à louer. Cette mesure prévoit que

les familles jugées admissibles en vue de bénéficier du programme d'aide pour l'accession à la propriété et qui obtiennent des prêts des prêteurs agréés plutôt que directement de la Société pourraient recevoir des subventions, sous forme de réduction d'intérêt, s'élevant jusqu'à \$600 par an, afin de réduire leurs mensualités à une proportion de leur revenu qu'elles soient en mesure de payer.

Tendance à la stabilisation

Vers la fin de l'année 1974, tout semblait indiquer que le marché de l'habitation se stabiliserait encore une fois sous la pression exercée par certaines forces concurrentielles. Un léger abaissement des prix ou, au moins, leur stabilisation indiquait que le marché qui a été surtout favorable aux vendeurs durant toute l'année perdait du terrain et que les futurs acheteurs de maisons étaient de nouveau disposés à se montrer plus difficiles dans le choix de leurs maisons.

La SCHL croit qu'un grand nombre de futurs acheteurs de maisons qui avaient remis leur achat à plus tard, durant les deux dernières années, alors que l'augmentation des prix dépassait de beaucoup l'augmentation des coûts de production, seront de nouveau disposés à acheter au cours de 1975. De plus, il est à prévoir que les nouvelles formes



Photo SCHL

"Dogwood Gardens" à Cloverdale, C.-B., est un condominium de 86 unités

de logements récemment bâti en vertu de la Loi nationale sur l'habitation.

Parcs Canada présente son programme

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord, M. Judd Buchanan, a annoncé la mise sur pied d'un important programme quinquennal d'aménagement pour les parcs nationaux, les parcs et les lieux historiques nationaux et les parcours terrestres et fluviaux de la Direction ARC (Accords sur la Récréation et de la Conservation). Ce programme apportera certaines modifications aux tarifs de Parcs Canada.

Après avoir reçu l'approbation du Parlement à ce sujet, Parcs Canada entreprendra un programme quinquennal de mise en valeur des immobilisations, évalué à \$376 millions. Les dépenses consacrées au fonctionnement et à l'entretien au cours de cette période s'élèveront à \$500 millions. Au cours des cinq dernières années, Parcs Canada a dépensé \$157 millions à la mise en valeur des immobilisations et \$226 millions au fonctionnement et à l'entretien.

M. Buchanan a affirmé que Parcs Canada a récemment connu une période d'expansion au cours de laquelle il y a eu augmentation du nombre des parcs nationaux et des parcs et lieux historiques nationaux. C'est au cours de cette période que s'est effectué le transfert des canaux de l'Ontario, du Québec et de la Nouvelle-Écosse.

L'an dernier, le nombre de visiteurs a atteint 21 millions, soit presque deux fois plus que dix ans plus tôt. Bien que Parcs Canada tente d'éviter que les parcs soient surpeuplés, l'expansion qui a résulté de ce phénomène s'est faite bien souvent au détriment des premiers parcs du réseau.

L'application du nouveau programme quinquennal permettra à Parcs Canada de rénover ou de remplacer des installations situées dans des parcs déjà aménagés ou d'en agrandir d'autres où c'est nécessaire. D'importants programmes seront réalisés dans les parcs nationaux Banff et Jasper, en Alberta. Par ailleurs, les parcs nationaux plus récents seront dotés des services nécessaires. Le programme quinquennal prévoit la création de nouveaux parcs nationaux, plus précisément l'établissement de parcs marins nationaux sur les côtes est et ouest du pays. De nouveaux lieux historiques seront aussi créés.

Les travaux d'aménagement entrepris aux parcs historiques nationaux de la forteresse de Louisbourg et du Petit fort Garry seront complétés. Ceux du parc de l'Artillerie, des Forges de Saint-Maurice, de Dawson City, des parcs historiques d'Halifax et du complexe du Niagara, seront poursuivis. De plus, Parcs Canada réalisera d'importants projets dans 28 autres parcs et lieux historiques.

Augmentation des pensions de la vieillesse

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Marc Lalonde, a annoncé l'augmentation en avril des prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti. Il s'agit de la sixième augmentation trimestrielle de ces prestations, indexées au coût de la vie. Le nouveau maximum mensuel, pour une personne seule qui reçoit la prestation de base de la sécurité de la vieillesse et le supplément maximum de revenu garanti, sera de \$209.99. Pour les deux conjoints à la retraite, la prestation de base ajoutée au supplément maximum produira un revenu mensuel de \$400.60. La prestation de base de sécurité de la vieillesse passera en avril de \$120.06 à \$123.42. Le supplément de revenu garanti maximal pour une personne seule ou pour une personne mariée dont le conjoint n'est pas à la retraite passera de \$84.21 à \$86.57. Le supplément maximal pour les deux conjoints à la retraite sera porté de \$74.79 à \$76.88 chacun. Si l'on ajoute cette somme à la pension de base, chaque retraité recevra donc \$200.30.

Présentation d'une collection de médailles à Rideau Hall

Une collection complète des médailles des gouverneurs généraux a été présentée au gouverneur général du Canada, M. Jules Léger, et deviendra la propriété de la Résidence du gouverneur général. La collection, rassemblée au cours d'une période de 15 ans, est un don de M. Freeman Clowery, membre de la *Canadian Numismatic Research Society*. Ces médailles sont en fait des récompenses personnelles accordées par le gouverneur général. Elles mesurent 50 mm (2 po) de diamètre et sont frappées en bronze, en argent et en or (argent doré). La distribution se fait avec le concours du ministère de l'Éducation de chaque province. Bien qu'on laisse à chaque établissement scolaire le soin de déterminer les conditions requises pour recevoir cette récompense, les médailles sont généralement offertes aux premiers des classes terminales. Dès la première année, on avait décerné 18 médailles; de nos jours, plus de 300 médailles sont offertes chaque année.



Photo: Bureau du Tourisme du Gouvernement canadien

La forteresse française de Louisbourg, à 23 milles au sud de Sydney en Nouvelle-Écosse fut prise par les Anglais en 1758 et détruite plus tard.

Sa restauration entreprise il y a quelques années sera complétée sous peu grâce au nouveau programme du gouvernement fédéral.

Commerce extérieur du Canada en 1974 — Produits énergétiques

De 1973 à 1974, le commerce canadien des produits énergétiques s'est accru considérablement. La valeur des exportations a presque doublé, passant de \$2.6 à \$5.1 milliards; celle des importations a été 2.5 fois plus élevée, ayant passé de \$1.3 à \$3.3 milliards, et l'excédent commercial s'est accru sensiblement, grimant de \$1.3 à \$1.9 milliards. L'excédent du Canada avec les États-Unis a continué sa progression et a doublé (\$4.3 milliards), mais il y a eu en contrepartie un déficit de \$2.4 milliards avec les autres pays. En 1974, le pétrole brut a figuré pour 73% des exportations de produits énergétiques vers les États-Unis et 92% des importations de ces produits en provenance des pays d'outre-mer.

Les exportations vers les États-Unis ont atteint le chiffre record de \$4,704 millions en 1974, soit 96% de plus qu'en 1973 (\$2,396 millions). Outre les exportations de pétrole brut qui sont intervenues pour 82% de l'augmentation, les livraisons de gaz naturel, de gaz de pétrole liquéfié, de mazout et d'électricité se sont accrues. Les exportations de minerais radioactifs et d'essence ont légèrement diminué.

La hausse des prix a été la seule responsable de l'augmentation considérable de la valeur des exportations de produits énergétiques. Du point de vue quantitatif, les exportations de ces produits ont diminué de 15% en 1974 et se sont chiffrées à 3,631 trillions en équivalence BTU (*British Thermal Unit*), contre 4,300 trillions en 1973. Tous les produits ont contribué à cette diminution, à l'exception du charbon vers les États-Unis et du mazout vers les autres pays. Le baril de pétrole brut exporté aux États-Unis a renchéri de près de 180%, passant de \$4.27 à la fin de 1973 à \$11.86 un an plus tard. Ces prix moyens comprennent la taxe à l'exportation, qui a grimpé de \$1.90 à \$5.20. La taxe sur les exportations de pétrole brut lourd s'établissait à \$4.10 le baril à la fin de 1974.

Le volume des importations de produits énergétiques a diminué presque autant que celui des exportations. En équivalence BTU, ces importations ont baissé de 14%, tombant de 2,622 trillions en 1973 à 2,250 trillions en 1974. La quantité de pétrole brut, principal produit énergétique d'importation, a

diminué de 11%; la valeur des importations de ce produit a cependant augmenté de près de 180% par suite de la hausse phénoménale des prix. A la fin de 1974, le prix moyen du baril était de \$10.34 et dépassait 2.5 fois celui pratiqué un an auparavant au point d'expédition à l'étranger (\$4.05). Le Venezuela est demeuré en 1974 le principal pays exportateur de pétrole au Canada, fournissant à lui seul 44% des approvisionnements de l'extérieur. La part des pays du Moyen-Orient, surtout l'Iran et l'Arabie saoudite, a augmenté de 9 points pour se chiffrer à 50%. Par contre, la part du Nigéria et des autres pays d'Afrique est tombée d'environ 11.5% en 1973 à 5% en 1974.

L'est du Canada a importé de l'étranger, en 1974, une moyenne de 798,000 barils de pétrole brut par jour, tandis que l'Ouest du Canada en exportait aux États-Unis 905,000 barils par jour en moyenne.

Les récents accords avec la CEE

Les détails sur les accords avec la Communauté européenne qu'a annoncés le premier ministre, le 28 février, ont été rendus publics par le ministre de l'Industrie et du Commerce M. Alastair Gillespie. Les négociations qui ont conduit à ces ententes découlaient de l'adhésion de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et du Danemark à la CEE.

Le but des négociations, en vertu de l'article XXIV: 6 de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), était de s'entendre sur un ensemble de concessions commerciales afin de dédommager le Canada pour la perte et la diminution de certains droits du Canada au GATT lors des précédentes négociations sur les tarifs en Grande-Bretagne, au Danemark et en Irlande. Ces tarifs étaient en vigueur lorsque ces pays ont adopté le tarif du Marché commun et les autres règlements d'importation, dont la Politique commune de l'agriculture.

Les négociations, qui ont débuté à Genève il y a plus de deux ans, englobent plusieurs autres pays, outre le Canada. La plupart de ces pays, dont les États-Unis, le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ont terminé leurs négociations en juillet 1974 sur la base d'une offre globale de concessions commerciales par la Communauté européenne. Quoique re-

connaissant que l'offre globale comportait un certain nombre de concessions d'intérêt pour le Canada, elle n'a pas, de l'avis du Canada, garanti suffisamment nos droits sur le blé et l'orge ni fourni des conditions d'accès suffisantes pour le fromage cheddar, a ajouté M. Gillespie. Cette situation est maintenant résolue de façon satisfaisante.

L'offre antérieure du Marché commun englobait des concessions sur environ 30 produits, dont les principales ayant un intérêt pour le Canada étaient les pâtes à papier, le papier journal, le papier kraft, le contre-plaqué de conifères et le saumon en conserve et congelé.

Fromage et céréales

Une partie importante de l'ensemble de l'article XXIV: 6 est consacrée à un accord particulier sur le fromage cheddar canadien, en vigueur le 1er avril 1975. Cela implique une réduction importante du prélèvement imputé à ce produit et permettra de reprendre nos exportations traditionnelles vers la Grande-Bretagne.

Ensemble, ces concessions représentent plus d'un quart de milliard de dollars en exportations vers la Communauté européenne élargie.

Le marché britannique représente traditionnellement un débouché important pour les producteurs canadiens de fromage. Au cours de la période de 1963 à 1972, les exportations annuelles vers la Grande-Bretagne se sont élevées à environ 28 millions de lb (une valeur approximative de \$11.2 millions). Ceci représente environ 95% du total des exportations canadiennes de fromage cheddar. Le Canada n'a pratiquement pas exporté de fromage en Grande-Bretagne depuis l'application des prélèvements variables de la CEE, il y a deux ans.

A l'égard du blé et de l'orge, les deux parties se sont entendues pour poursuivre les discussions, afin de résoudre, par des négociations internationales, les problèmes du commerce international des céréales. La libéralisation commerciale de ces produits a été identifiée comme l'une des solutions à poursuivre lors des négociations commerciales multilatérales qui ont débuté récemment à Genève. En attendant, les droits du Canada au GATT sur ces produits seront respectés et seront invoqués à une date ultérieure, si nécessaire.

M. Gillespie a ajouté que, selon le gouvernement, l'accord final où il est arrivé après de longues et difficiles négociations est un bon accord pour le Canada. Il fournira un élément positif de première importance dans notre objectif de développer de meilleures relations commerciales et économiques avec la Communauté européenne, ce qui était une des principales raisons de la visite récente du premier ministre dans cinq pays du Marché commun.

Le Nouveau-Brunswick augmente son aide à la Bricklin

M. Richard Hatfield, premier ministre du Nouveau-Brunswick, a annoncé récemment que sa province était disposée à consentir un prêt de \$7.5 millions au constructeur d'automobiles Bricklin.

La société *Bricklin Canada Ltd.* a besoin de fonds supplémentaires pour couvrir ses frais d'établissement, obtenir de ses fournisseurs de meilleures facilités de crédit, améliorer le service des pièces et hausser la production de la chaîne de montage au seuil de rentabilité de trente automobiles par jour.

Suite à des entretiens avec les dirigeants et les conseillers de la société, le gouvernement a conclu que des capitaux supplémentaires de \$7.5 millions étaient nécessaires afin de répondre à ces besoins et d'assurer la rentabilité de l'entreprise. Selon M. Hatfield, le gouvernement ne prévoit pas consacrer d'autres sommes au projet, et il ne croit pas non plus que la société aura de nouveau à solliciter l'aide financière de la province.

Le premier ministre a fait remarquer que la société *Bricklin Canada Ltd.* emploie quelque 575 ouvriers syndiqués à Saint-Jean et à Minto. Les salaires payés annuellement s'élèvent à plus de \$5 millions.

Dans l'ensemble, on estime sur le marché nord-américain que la Bricklin est une voiture très populaire; en outre, les spécialistes de l'automobile considèrent que ses performances sont très bonnes.

Comme l'a déclaré M. Hatfield, "la province détient 67% des actions de la société *Bricklin Canada Ltd.*, et suite à son engagement financier supplémentaire, elle va participer de façon plus marquée à l'organisation Bricklin.

Comme ses représentants seront majoritaires au sein du conseil d'administration, elle pourra exercer un plus grand contrôle sur la direction de la *General Vehicle Inc.*, société mère, et de sa filiale commerciale, la *Bricklin Vehicle Corp.*

La province aura investi dans la société Bricklin, \$1 million en actions, \$4 millions en prêts garantis et le reste en avances directes par l'intermédiaire de la *Provincial Holdings*.

Nominations diplomatiques

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen, a annoncé la nomination de M. Marcel Cadieux, actuellement ambassadeur aux États-Unis, comme chef de la Mission du Canada auprès des Communautés européennes à Bruxelles, avec le rang d'ambassadeur, succédant à M. J.C. Langley, dont la nouvelle affectation sera annoncée bientôt; M. J.H. Warren, ex-haut commissaire du Canada en Grande-Bretagne, est nommé ambassadeur du Canada aux États-Unis, succédant à M. Marcel Cadieux.



M. Marcel Cadieux

M. Cadieux s'est joint au ministère des Affaires extérieures en 1941. En 1956, il a été nommé sous-secrétaire d'État adjoint et conseiller juridique du ministère; en 1960, il a accédé au poste de sous-secrétaire d'État adjoint, puis en 1964, à celui de sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures. A l'étranger, il a été affecté

à Londres, à Bruxelles et à Paris; il a rempli également les fonctions de conseiller de la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord et de l'OCEE et de conseiller auprès de la CISC en Indochine. Il a été nommé ambassadeur du Canada aux États-Unis en 1970.



M. Jack Hamilton Warren

M. Warren s'est joint au ministère des Affaires extérieures en 1945. En 1958, il a accédé au poste de sous-ministre adjoint au ministère du Commerce puis de sous-ministre au même ministère en 1964; en 1969, il est devenu sous-ministre de l'Industrie et du Commerce. Il a rempli les fonctions de président du Conseil des représentants du GATT en 1960, de chef adjoint de la délégation du Canada à la Conférence du GATT à Genève en 1960 et 1961 et de président des réunions des Parties contractantes du GATT de 1962 à 1965. Il a été nommé haut-commissaire du Canada en Grande-Bretagne en 1971.

Aide au Rwanda et à l'île Maurice

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen, a annoncé que le Canada avait consenti \$60,000 aux victimes de la famine au Rwanda, et \$15,000 aux victimes du cyclone Gervaise qui a fait rage à l'île Maurice. L'Agence canadienne de développement international a versé l'argent à la Société canadienne de la Croix-Rouge. La Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, à Genève, distribuera les fonds.

L'aide... (suite de la page 2)

d'aide du Gouvernement fédéral aux acheteurs et aux locataires à revenu moyen ou modique ainsi que la réduction des taux d'intérêt et la stabilisation du marché contribueront à une relance de la demande de bons logements.

Statistique du logement au Canada

L'investissement dans la nouvelle construction résidentielle a atteint 6.975 milliards de dollars, soit 16.7% de plus que le niveau de 5.977 milliards en 1973.

Pour certaines régions métropolitaines, le marché des appartements est devenu très serré, et presque un tiers comptaient des taux de vacance inférieurs à 1%. Ces régions comprenaient Saint-Jean (T.-N.), Edmonton et Vancouver. Par la même occasion, il s'est produit un certain fléchissement du marché des habitations neuves destinées à être occupées par leur propriétaire. Mais, les constructeurs étaient peu disposés à baisser les prix des habitations à cause des pressions continues sur les coûts. Cette situation a entraîné un accroissement du stock de maisons et de duplex parachevés, mais inoccupés, dans les régions métropolitaines et les principaux centres urbains.

En 1974, l'augmentation des coûts de construction résidentielle a surpassé celle de 1973, qui de son côté avait été la plus élevée depuis les augmentations constatées au début des années 1950, durant la guerre de Corée. Les coûts de construction au pied carré des maisons individuelles financées en 1974 aux termes de la Loi nationale sur l'habitation ont augmenté de 22.3%, en passant de \$18.67 qu'ils étaient en 1973 à \$22.84, comparativement à 15% l'année précédente et à 6.7% en 1972.

Le coût total moyen des maisons individuelles financées aux termes de la LNH a en quelque sorte moins augmenté que les coûts au pied carré, soit de 16.8% en passant de \$25,517 qu'il était l'année précédente à \$29,810.

L'âge moyen des emprunteurs aux termes de la LNH est passé de 32 ans qu'il était en 1973 à 31.4 en 1974. Ces acquéreurs ont assumé une dette hypothécaire moyenne de \$23,830, soit 12% de plus que l'année précédente.

Mesures pour aider les anciens combattants

L'adoption de nouvelles mesures pour faciliter aux anciens combattants l'achat ou la location d'une maison a été annoncée par le ministre des Affaires des anciens combattants, M. Daniel J. MacDonald, et le ministre d'État aux Affaires urbaines, M. Barney Danson.

En effet, outre l'aide qui leur est déjà offerte par la Société centrale d'hypothèques et de logement, en vertu du Programme d'aide à l'accès à la propriété (PAAP) et du Programme de logements à loyer offerts par les sociétés sans but lucratif, le MAAC accordera une aide spéciale aux anciens combattants.

Les anciens combattants qui satisfont aux conditions du PAAP, en vue de l'achat d'une maison, pourront recevoir une subvention en espèces jusqu'à concurrence de \$600 par an, en plus des prêts réguliers de la SCHL et des subventions visant à réduire les intérêts.

Les anciens combattants qui seraient autrement admissibles en vertu du PAAP, mais se trouvent exclus du programme parce qu'ils n'ont pas d'enfants à charge ou qui, au lieu

d'acheter une maison neuve, désirent acquérir une maison usagée, pourront obtenir une subvention du MAAC jusqu'à concurrence de \$600, mais ne pourront bénéficier de l'aide offerte par la SCHL. Pour avoir droit à la subvention du MAAC, ils doivent obtenir une hypothèque d'un prêteur agréé, hypothèque assurée en vertu de la LNH, et ne pas avoir été propriétaire d'une maison durant les trois années précédentes.

Pour un grand nombre d'anciens combattants d'un âge avancé, il est plus avantageux du point de vue économique et plus pratique, compte tenu de leurs capacités physiques, de vivre dans un bon logement à loyer modique que d'être propriétaire d'une maison. Pour encourager les associations d'anciens combattants et les organismes sans but lucratif à construire ou acquérir des logements de ce genre, outre les avantages prévus par la SCHL, le MAAC accordera une subvention d'immobilisation de 10% pour la construction de logements à loyer modique, destinés surtout mais non exclusivement aux anciens combattants.

On intensifie la lutte à l'alcoolisme

Le Gouvernement fédéral compte intensifier ses efforts dans la lutte à l'alcoolisme chez les autochtones. Le nouveau programme, dévoilé par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Marc Lalonde, et le ministre des Affaires indiennes et du Nord, M. Judd Buchanan, consistera en une action concertée de la part des deux ministères en vue d'aider les Indiens et les Inuit à lutter contre l'alcoolisme et ses conséquences sur la santé et sur la vie familiale et communautaire.

Plus de trois millions de dollars seront versés à ce programme en 1975-1976. Des sommes identiques seront disponibles lors des deux prochaines années financières. En 1974-1975, un million de dollars avaient été alloués à la lutte à l'alcoolisme chez les autochtones seront invités à élaborer des projets qu'ils appliqueront eux-mêmes. Ces projets toucheront les domaines de la prévention, du traitement,

de la réadaptation et de l'orientation. Un conseil consultatif national, établi à Ottawa, assurera la direction du programme. Il sera composé de cadres supérieurs des deux ministères et des représentants des associations nationales des Indiens et des Inuit. On établira en plus un conseil consultatif régional pour chaque province et territoire.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à Mlle Y. DuSault, éditeur.

This publication is also available English under the title Canada Weekly. Algunos números de esta publicación parecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.